

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
21/02/2022

L'an deux mille vingt deux et le trois mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**

Présents : M.SANS (Proc.) , Mme GERARD (Proc.),
Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. LIVOTI
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mme
COURTOUX (Proc.), SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M. RAMEAU (Proc. Mme GERARD)
Mme SANDY (Proc. Mme AIMONE-CAT)
Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame DALLA-ZANNA a été élue secrétaire.

D.C.M. N° 3-3

**Rénovation thermique et énergétique écoles Maternelle et Elémentaire
Avenant n° 1 sur le lot n° 4.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation thermique et énergétique des écoles sont en cours.

Il explique qu'il est nécessaire de faire un ajustement sur le lot N°4 par un avenant au marché initial. Le lot N°4 concerne la menuiserie intérieure bois, il a été attribué à l'entreprise CCB de Mondouzil (31).

L'avenant prend en compte des travaux correspondant à l'habillage de l'ensemble des châssis fixes des 2 écoles : maternelle et élémentaire avec un panneau de bois à peindre. Il s'agit d'une option qui n'avait pas été retenue lors de la passation du marché pour un montant de 11422,00 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter l'avenant n° 1 sur le lot n° 4 pour la menuiserie intérieure bois de l'entreprise CCB de Mondouzil (31) pour un montant total H.T de **ONZE MILLE QUATRE CENT VINGT DEUX EUROS (11 422 €)**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 09.03.2022

En Mairie, le 4 mars 2022

Le Maire,
Christian SANS

